

« VIRES

Centre de psychothérapie
de recherche et de prévention de la violence

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

www.vires.ch

Avec le soutien de

AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



CHAÎNE DU BONHEUR
GLÜCKSKETTE
CATENA DELLA SOLIDARIETÀ
CHADAINA DA FORTUNA
SWISS SOLIDARITY



Association reconnue d'utilité publique

REMERCIEMENTS

Les membres du Comité et l'équipe de VIRES expriment leur reconnaissance:

- **A l'Etat de Genève**
- **A la Ville de Genève**
- **Aux communes genevoises** : Anières, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Carouge, Céligny, Choulex, Collonge-Bellerive, Confignon, Genthod, Meinier, Meyrin, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Thônex, Troinex, Vandoeuvres et Versoix.
- **A La Chaîne du Bonheur**



SOMMAIRE

LE MOT DES PRESIDENTES	4
INSTANCES ET MEMBRES	6
CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSION	10
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES DOMESTIQUES"	10
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES"	13
MESURES D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF	13
COMPTES	15

« LE MOT DES PRÉSIDENTES »

L'année 2023 a été placée sous le signe du changement de la présidence. Après 10 ans, au cours desquels des progrès importants pour VIRES ont été réalisés, tels que l'introduction du remboursement des psychothérapies par la LAMal ou la mise en place du dispositif PHORBAS, Mme Brigitte Schneider-Bidaux a annoncé sa volonté de quitter la fonction de présidente. Les premiers mois de l'année ont donc été consacrés à la recherche de sa successeuse et à la préparation de son arrivée. Madame Oriana Brücker, élue à la présidence de VIRES lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2023, souhaite ici remercier, d'abord, les membres actifs et les membres d'honneur du comité, pour leur chaleureux accueil ; Madame Brigitte Schneider-Bidaux ensuite, pour sa disponibilité et ses précieux conseils ; et finalement aussi l'équipe du Secrétariat général de VIRES, composée par Messieurs Denis Châtelain et Floriano Von Arx et Madame Natacha Quadir, pour le temps qu'ils ont consacré à l'introduire au fonctionnement du Centre de thérapie.

Au courant de l'année 2023, VIRES a pu continuer à mener à bien sa difficile mission de prise en charge des auteurs de violences intraconjugales, intrafamiliales ou interpersonnelles. Le Centre de thérapie a pu maintenir sa mission de formation, en continuant à accueillir des stagiaires de l'Université et en gardant ainsi un ancrage dans le monde académique. Les présidentes souhaitent remercier ici chaleureusement l'équipe des thérapeutes, pour leur engagement et leur professionnalisme.

Les revenus générés par le suivi psychothérapeutique et financés par la LAMal ont été maintenus. Entre fin 2023 et début 2024, l'équipe du Secrétariat général s'est attelée à l'importante tâche de constitution du dossier en vue du renouvellement de la subvention cantonale pour la période 2025-2029. C'est surtout pour absorber la liste d'attente générée par la forte augmentation de la demande de prises en charges et pour répondre à notre mission de ne laisser personne en besoin de soin sans l'accueillir, que la subvention demandée au Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences du Canton est comparativement plus importante de celles des années précédentes. Les présidentes souhaitent ici sincèrement remercier l'équipe du Secrétariat général d'avoir entamé avec sens des responsabilités et à une période autrement agitée par le renouvellement du secrétariat administratif, l'important travail de négociation avec le BPEV.

Au cours des derniers mois, l'équipe administrative a subi des changements importants qui l'ont amenée à être entièrement renouvelée. Tout d'abord, et après 11 ans de bons et loyaux services, Monsieur Robin Schneider a quitté sa fonction d'auxiliaire administratif. Les présidentes souhaitent le remercier pour sa fidélité au poste et, surtout, pour sa capacité à s'adapter rapidement aux différents changements de la procédure de facturation des thérapies. Ensuite, et après 19 ans d'une collaboration fort appréciée, Madame Danièle Gobbo, qui occupait la fonction de secrétaire exécutive de VIRES, a fait valoir son droit à la retraite. Son départ prévisible et néanmoins inattendu a profondément affecté l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de VIRES, ainsi que les membres du comité. Les présidentes souhaitent remercier Madame Gobbo d'avoir assuré

sur de longues années et avec un grand sens de l'organisation, le fonctionnement administratif de l'association et d'avoir assumé avec humanité et compétence la difficile tâche de la permanence téléphonique de VIRES. Nous souhaitons à Madame Gobbo de bien profiter de sa troisième jeunesse ! À Madame Sophie Matheron et à Madame Francesca Riggillo, engagées pour remplacer Madame Gobbo et Monsieur Schneider, nous souhaitons la bienvenue et une suite de carrière chez VIRES qui corresponde à leurs attentes.

Pour terminer, nous adressons nos sincères remerciements
à la Ville de Genève, pour la mise à disposition de nos locaux ;
à l'Etat de Genève, pour son soutien indispensable via notre subvention ;
au Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences pour recevoir notre demande de renouvellement de la subvention et pour être à l'écoute de la spécificité de nos besoins ;
à la Chaîne du Bonheur, qui nous a permis de poursuivre notre dispositif PHORBAS ;
aux communes genevoises donatrices qui nous permettent d'alimenter notre Fonds de solidarité qui donne l'accès au soin des personnes volontaires et sans ressources et qui contribue ainsi à la protection des victimes.

L'année à venir s'annonce remplie de défis. Au besoin d'élargir l'équipe des thérapeutes, s'ajoute la nécessité de réformer le système de gouvernance interne de l'association, afin, d'une part, d'assurer la mise en place du modèle de la prescription dans le champ de la sanction judiciaire et, d'autre part, de clarifier et renforcer les rôles de chaque collaborateur et collaboratrice, de façon aussi à diminuer le risque, mis en évidence en 2020 par l'examen du Service d'audit interne « en lien avec les heures de bénévolat réalisées spontanément par les collaborateurs. » Alors qu'elle s'apprête à accomplir ses 30 ans de vie, VIRES est appelée à étoffer ses ressources afin de répondre aux besoins croissants et toujours mieux compris par la société, de prise en charges des auteurs de violences.

Brigitte Schneider-Bidaux (avril – novembre 2023)
Oriana Brücker (novembre 2023 – avril 2024)

INSTANCES ET MEMBRES

MEMBRES DU COMITE

Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, *Présidente (jusqu'au 19 octobre 2023)*
Infirmière spécialisée en santé publique (Service Santé Jeunesse), ancienne
Députée au Grand Conseil de Genève
Oriana BRÜCKER, *Présidente (dès le 19 octobre 2023)*
Ethicienne, Députée suppléante au Grand Conseil de Genève

Martine DOGGWILER

Pharmacienne

Camille LA SPADA-ODIER

Avocate au Barreau, active à la défense des victimes et à la protection des
enfants, Juge suppléante au Tribunal des mineurs

Isabelle METAXAS

Avocate au Barreau de Genève

Yvan NICOLET, *Trésorier*

Comptable

Matteo PEDRAZZINI

Avocat au Barreau, Juge à la Cour d'appel du pouvoir judiciaire, Vice-Président
du Conseil Croix-Rouge suisse et ancien Président de la Croix-Rouge genevoise

MEMBRES D'HONNEUR

Jean-François DUCHOSAL

Commandant, ancien responsable de la sécurité de l'Aéroport de Genève

Daniel HALPERIN

Pédiatre, ancien responsable de la Consultation interdisciplinaire de médecine
et de prévention de la violence (CIMPV) des Hôpitaux universitaires de Genève
(HUG)

Jean-Charles RIELLE

Médecin spécialisé en santé publique (MPH), ancien Député au Grand Conseil
de Genève

MEMBRES DU BUREAU

Oriana BRÜCKER, *Présidente (dès le 19 octobre 2023)*

Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, *Présidente (jusqu'au 19 octobre 2023)*

Yvan NICOLET, *Trésorier*

Denis CHATELAIN, *Secrétaire général, co-fondateur de VIREs*

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE

Arianna D'AMBROSIO, psychologue, psychothérapeute en formation (*intégrée
au groupe des formateurs de la «VIRE»*)

Denis CHATELAIN, *Coordinateur de la «VIRE, éducateur, psychothérapeute sophia-analyste*

Lucas FERNANDES LOUREIRO, *psychologue psychothérapeute reconnu au niveau fédéral, psychanalyste*

Paula MORALES, *psychologue, psychothérapeute en formation*

Dr Nicolas PERRIN, *spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie*

Natacha QUADIR, *Coordinatrice du centre de psychothérapie, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP*

Floriano VON ARX, *Coordinateur de PHORBAS, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute systémique et familial*

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ET DU SECRETARIAT

Danièle GOBBO, *Secrétaire exécutive*

Robin SCHNEIDER, *Auxiliaire administratif*

Sophie MATERON, *Assistante administrative (dès le 13 décembre 2023)*

INTENDANCE

Minda GACUSANA, *Intendante (jusqu'au 31.12.2023)*

INFORMATIQUE

Jean-Luc AUBERT, *informaticien*

Remerciements

Nos sincères remerciements vont à Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX pour son investissement et son engagement durant les 11 années qu'elle a passées comme Présidente de notre association.

SUPERVISIONS ET FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DE L'EQUIPE

L'équipe du centre de psychothérapie recherche un.e superviseur.e pour reprendre ses supervisions en équipe, et a, au cours de 2023, bénéficié de quelques séances avec Madame Magali RAVIT, Professeur en psychopathologie et psychologie clinique à l'Université Lumière Lyon 2, Directrice du CRPPC et Expert près la Cour d'Appel de Lyon.

Chaque psychothérapeute, ainsi que la secrétaire exécutive, est également supervisé individuellement par un thérapeute affilié à son école de pensée.

Chaque membre de l'équipe clinique participe à des modules de formation continue selon les exigences de sa fédération professionnelle.

FORMATIONS ET INFORMATIONS DISPENSEES

FAPSE, Genève - Prise en charge des violences domestiques, intervention au sein du cours du professeur Fernando CARVAJAL, 27 mars – Denis CHATELAIN.

HETS, Genève – ' « Association VIRES : modèles de prise en charge » dans le module option AS2R, « Modèle et méthodes d'intervention en service social ». encadré par MM. Jean-Daniel JIMENEZ et Marc PITTET, Maîtres d'enseignement, 25 avril - Floriano VON ARX.

Genève- Clamart (FR) par zoom - Entretiens dans le cadre d'un projet de réalisation d'un film documentaire sur le thème des violences conjugales et domestiques avec Mme Elisabeth SCHLUMBERGER, réalisatrice cinématographique, 20 octobre - Floriano VON ARX et Denis CHATELAIN

RADIO BASCULE, Genève – Interviews sur la prise en charge des auteur.e.s de violences sexuelles dans le cadre de la création d'un podcast « Ignorer, tuer ou discuter ? » par Elena Petitpierre, 6 novembre – Denis CHATELAIN.

ZONTA CLUB Grand Genève et Terre Sainte, Genève – Prise en charge des violences domestiques, participation à la Table Ronde sur le thème de la prise en charge des femmes victimes de violences domestiques, 28 novembre - Floriano VON ARX.

HETS, Genève – « Association VIRES : modèles de prise en charge », intervention dans le cours « Violences » de M. Serge GUINOT, 30 novembre - Denis CHATELAIN et Floriano VON ARX.

CCEAF, Genève – Supervisions de groupe, d'avril à novembre - Denis CHATELAIN et Floriano VON ARX.

En 2023, nous avons également poursuivi l'accueil de stagiaires en partenariat avec, d'une part, la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève et, d'autre part, la HETS dans le cadre de la convention passée avec celle-ci et sous l'égide de la convention qui nous relie à la HETS et de la collaboration avec le Foyer Arabelle.

Durant l'année, nous continuons de recevoir régulièrement des étudiants pour l'écriture de leurs travaux d'étude.

RENCONTRES : ELABORATION DU LIEN SOCIAL AUTOUR DE LA PROBLEMATIQUE DE LA VIOLENCE

Des réunions de travail et des échanges ont eu lieu:

- à propos de la mise en œuvre du dispositif de prise en charge sous contrainte en lien avec le nouveau modèle de prescription :

- en date du 10 octobre, avec Madame Anne ANTILLE, Directrice du Service de Probation et d'Insertion et Monsieur Sébastien JOLY, Chef du secteur socio-judiciaire.
- à propos de la mise en œuvre du dispositif Phorbas :
- toute l'année, avec l'association « PETIT CORNEILLE ».
- dans le cadre de la collaboration dans les dispositifs de prise en charge :
- avec le Service de Protection des Mineurs
 - avec le Service d'Application des Peines et des Mesures
 - avec le Service d'Évaluation et d'Accompagnement de la Séparation Parentale.
- en date du 29 août, avec le Dr. Daniel PIRES MARTINS, psychiatre psychothérapeute FMH, sur le thème de la psychothérapie assistée par les psychédéliques.
- dans le cadre de la subvention en nature (mise à disposition des locaux) qui nous est accordée par la Ville de Genève :
- en date du 29 juin, s'est déroulée une visite des locaux par M. Paul Buchs, Unité de vie associative, Ville de Genève.

Nous avons également été auditionnés par le Grand Conseil au sujet, d'une part, du bracelet électronique, et, d'autre part du dispositif sous contrainte judiciaire mis en place à VIREs, en date du 6 juin.

REPRESENTATION DE VIREs DANS DES ASSOCIATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL

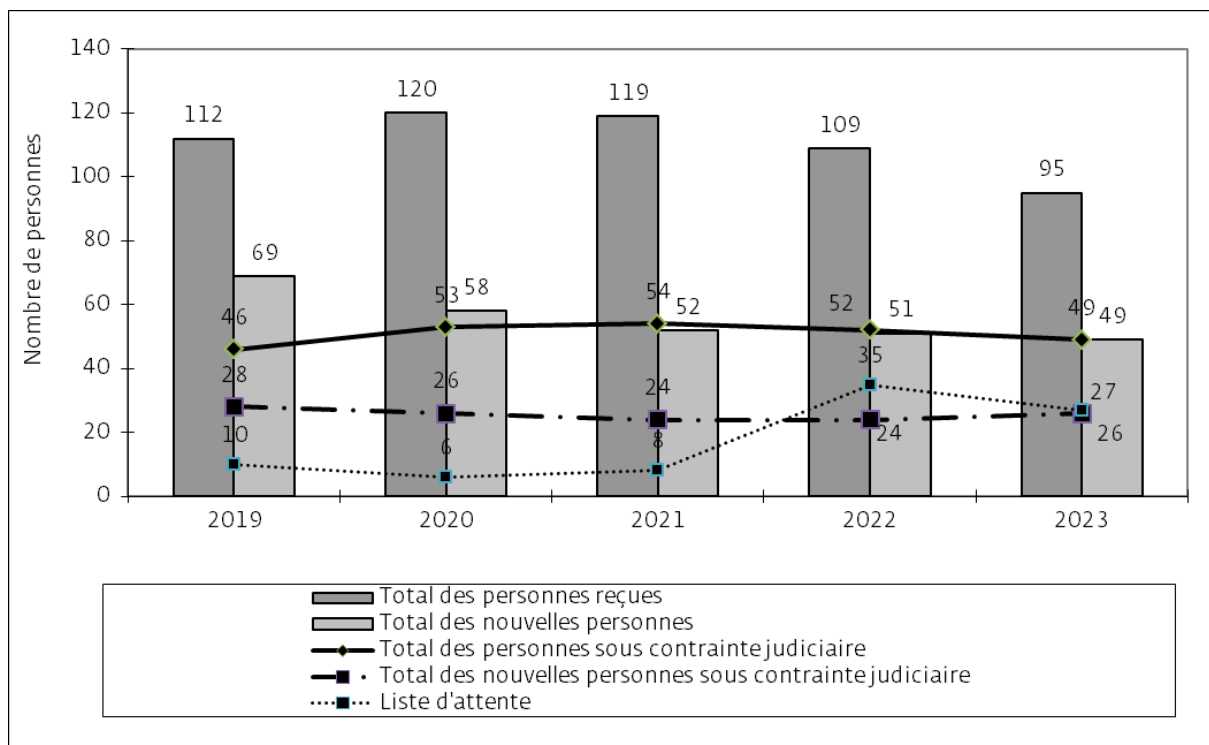
- Membre de la Commission Consultative "Violences Domestiques" et de son Comité, Genève
- Membre de l'Association LAVI, Genève
- Membre de l'Association APSCV, Berne

- Journée Nationale de l'APSCV, Berne, le 13 juin.
- Jury de thèse de Mme Arianna D'AMBROSIO, Rome (par zoom), le 19 octobre.
- Présentation du Centre de thérapie pour auteur.e.s de violence de Neuchâtel, le 24 octobre.

CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR.E.S D'AGRESSIONS

STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES DOMESTIQUES »

TOTAL ET REPARTITION DES PERSONNES REÇUES AU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE¹



Au total **95 personnes** (87 hommes et 8 femmes) ont consulté en 2023, dont 49 nouvelles². L'âge des patient.e.s varie entre 20 et 76 ans. 69 d'entre eux sont parents.

Parmi les nouvelles personnes, il y a 4 retours de situations (patient.e.s venu.e.s durant les années précédentes et bénéficiant en 2023 d'une nouvelle prise en charge).

Les personnes reçues à VIRE consultent généralement sous les auspices de la contrainte, qu'elle soit formellement énoncée par des obligations de soins (Tribunaux, Ministère Public) ou par le biais d'autres formes d'injonction (SPMi, SEASP, autres réseaux professionnels, entourage direct).

Cet élément est crucial pour comprendre que l'accueil des auteur.e.s de violences s'écarte considérablement d'une clinique psychothérapeutique classique où des patient.e.s demandent volontairement un traitement en reconnaissance d'une souffrance ou d'un problème psychique.

¹ La liste d'attente correspond aux demandes qui ont nécessité un délai pour leur prise en charge, et n'ont jamais pu être reçues, soit parce qu'elles n'ont jamais pu être jointes, soit parce que les personnes avaient trouvé une autre solution.

² Ces chiffres ne comprennent pas les personnes reçues pour l'entretien socio-thérapeutique et juridique lié aux mesures d'éloignement administratif, ni les personnes reçues pour des violences interpersonnelles et urbaines.

De ce fait VIREs doit déployer des moyens d'organisation considérables pour permettre et faciliter la rapidité de l'accès aux soins ; il en est de même lorsqu'il s'agit de réorienter des patient.e.s vers des solutions thérapeutiques mieux adaptées suite à l'évaluation de la « dangerosité » potentielle de leur situation.

La réactivité en matière de prise en charge est en effet à entendre comme facteur de protection des victimes et du risque de récidive.

Toutefois, il est à noter que les multiples incidences de la mise en oeuvre du récent «modèle de la prescription³» sur les pratiques du Centre de psychothérapie de VIREs, ont également un impact quant à la faisabilité et la rapidité des prises en charge des personnes sous contrainte judiciaire.

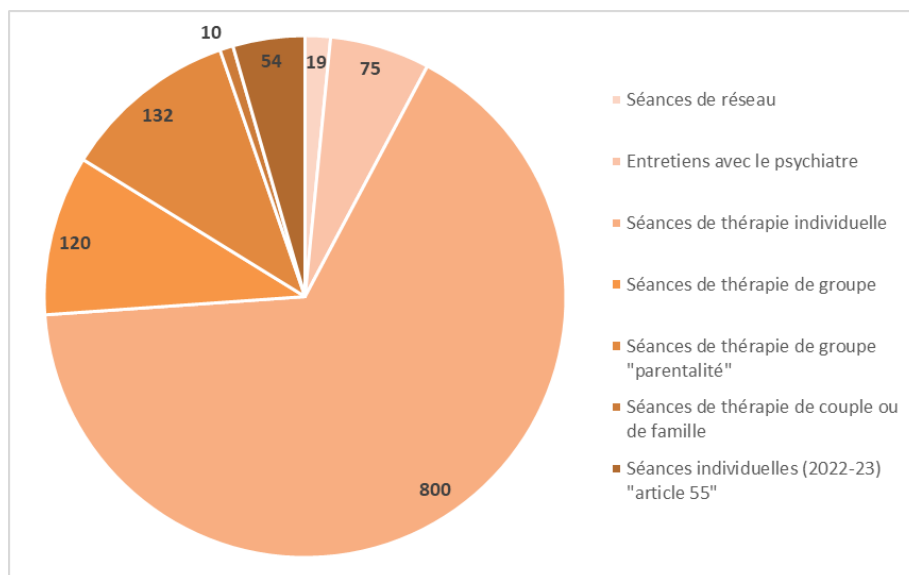
Nous retrouvons également une certaine incidence, certes dans une moindre mesure, dans la prise en charge de personnes libres de toute contrainte judiciaire.

Ainsi, le nombre de personnes que nous n'avons pas pu recevoir est important, La gestion de notre liste d'attente s'est avérée source de difficultés ; certain.e.s potentiel.le.s patient.e.s étant difficilement joignables au moment où des créneaux de rendez-vous au Centre se réouvraient.

Les vaines tentatives d'appels ont été à la fois chronophages et causes de pertes de disponibilités.

Toutefois, le temps passé à attendre se mesure par une diminution du nombre de patients que nous avons pu recevoir, et non en nombre de séances (nombre qui est resté stable, cf tableau ci-dessous).

TOTAL ET REPARTITION DES SEANCES



- **19 séances tri-partites de réseau** avec le Service de Probation et d'insertion ou le Service de Protection des Mineurs.
75 entretiens avec le psychiatre d'une heure bénéficiant à 23 patients.

³ Ce modèle étant le nouveau modèle de remboursement par la LaMal des prestations des psychologues psychothérapeutes.

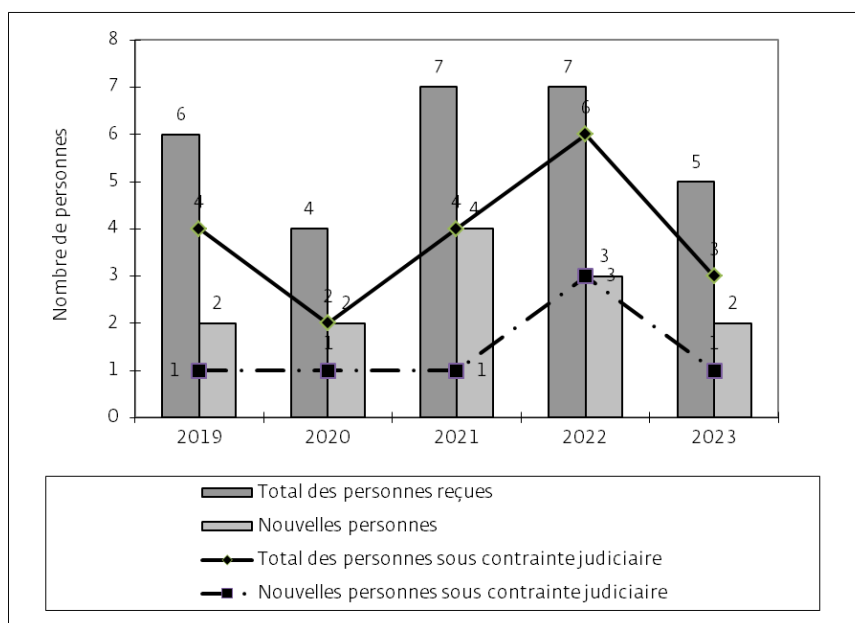
- Le nombre de séances par patient variant de 1 à 19 séances.
- **800 séances de psychothérapie individuelle** d'une heure bénéficiant à 70 personnes (*95 en 2022*). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 8 séances (variation de 1 à 51 séances).
 - **120 séances de psychothérapie de groupe** d'une heure et demie bénéficiant à 10 personnes (*10 en 2022*). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 12 (*12.4 en 2022*) séances (variation de 1 à 31 séances).
 - **132 séances de psychothérapie de groupe « parentalité »** d'une heure et quart bénéficiant à 6 personnes (*7 en 2022*). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 19 séances (*22.6 en 2022*) (variation de 2 à 35 séances).
 - **10 séances de couple ou de famille** d'1 heure et demie bénéficiant à 4 personnes.
 - **54 séances de psychothérapie individuelle « article 55a CP »** bénéficiant à 6 personnes.

Nous avons ainsi réalisé un total de **1210** séances (*1200 en 2022*). Cependant, nous soulignons que le nombre de présences en séances de groupe et en séances individuelles ne reflète pas la totalité des séances potentiellement réalisables durant l'année.

En effet, nous comptons 109 absences dans les groupes, ce qui représente 30.2% des séances sur l'année (*24.2% en 2022*), et 146 absences en séances individuelles (entretiens de réseau, séances de thérapie individuelle, entretiens psychiatriques et séances de couple/famille confondus) (*13.2% contre 15.2% en 2022*).

Ces séances prévues, mais non honorées, s'ajoutent ainsi aux 1210 séances réalisées et portent ainsi le nombre total de séances programmées en 2023 à **1465** (*2022 : 1467 et 2021 : 1664*).

STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES »⁴



Les patient.e.s ont bénéficié de 93 séances individuelles⁵ (70 séances en 2022), auxquelles s'ajoute un total de 19 absences.

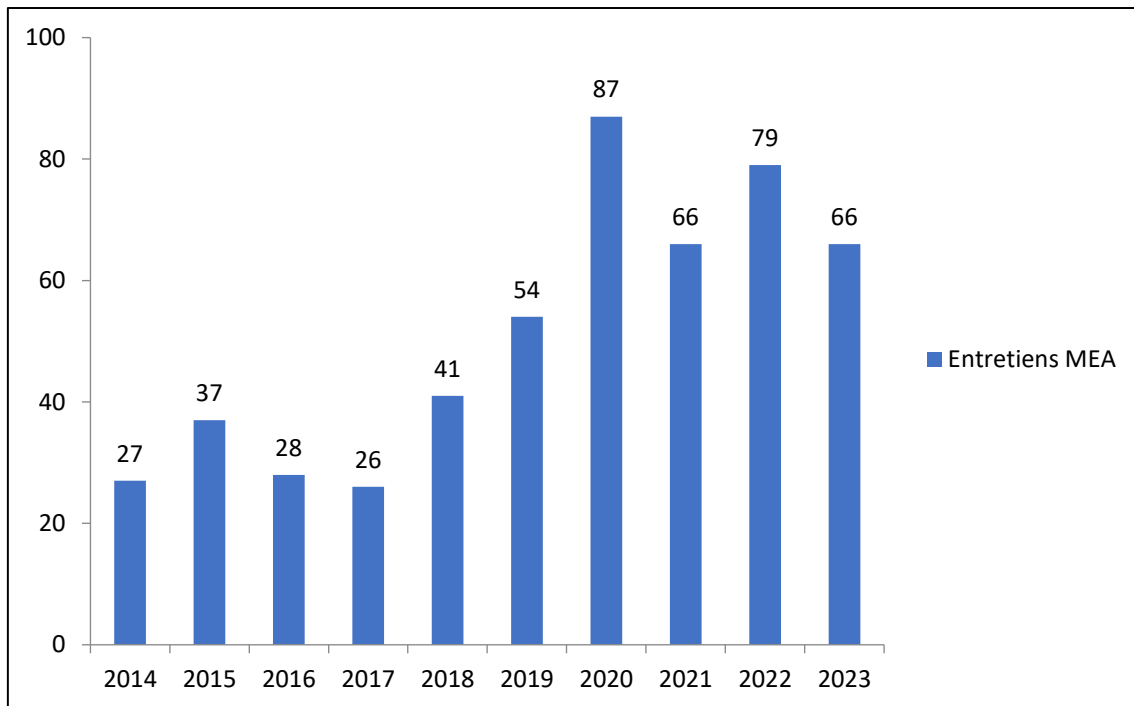
Nous avons choisi de maintenir la distinction dans les statistiques entre « violences domestiques » et « violences interpersonnelles et urbaines », nous référant de cette façon toujours à la nomination judiciaire sous laquelle les personnes nous sont envoyées. Toutefois et sur un plan clinique, cette distinction n'a plus cours dès lors qu'on s'aperçoit que les personnes n'agissent souvent pas d'un seul type de violences, et que leur mise en travail psychique relève grandement de la prévention de la violence domestique.

MESURES D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF

Le dispositif de Mesure d'Éloignement Administratif (MEA) comprend l'obligation faite à la personne éloignée de se rendre à un entretien unique et gratuit. Cet entretien permet l'accueil de sujets pris dans la perte de leurs repères de base, que l'on sait sources d'une sécurité minimale, et permet la création d'un premier espace de respiration, voire de pensée.

⁴ Nous ne recevons plus de fonds spécifiquement versés pour la prise en charge des Violences Interpersonnelles et Urbaines, mais le Ministère public continue à nous solliciter pour les prises en charge des sujets violents sur la voie publique, nous maintenons donc ouverte cette possibilité de prise en charge.

⁵ Nombre non compris dans le graphique de la page précédente.



Au cours de l'année 2023, **64 personnes** (63 hommes et 1 femme) sont venues à VIREs pour un entretien socio-thérapeutique et juridique dans le cadre d'une Mesure d'Eloignement Administratif (MEA).

2 personnes ont été soumises à deux reprises à un éloignement au cours cette même année.

7 personnes ont pris rendez-vous et ne se sont pas présentées à l'entretien.

7 personnes sont venues en entretien à VIREs seulement après avoir été recontactées par la Police qui les aura rappelées à leur obligation.

Cette année, nous avons fait appel à des interprètes à 5 reprises seulement, ayant pu répondre à l'ensemble des autres demandes grâce aux cinq langues parlées par l'équipe de thérapeutes.

En suite à la mesure d'éloignement dont ils ont fait l'objet, 2 personnes ont poursuivi une psychothérapie de manière volontaire et 3 autres sont venues en suivi sous mesures de substitution.

COMPTES

ASSOCIATION VIRES

2

Bilan	Renvoi	2023	2022
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités	4.1	94'480	111'436
Débiteurs	4.2	24'715	26'259
Comptes de régularisation Actif	4.3	0	0
Total de l'Actif circulant		<u>119'195</u>	<u>137'695</u>
Total de l'actif		<u>119'195</u>	<u>137'695</u>
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers	4.4	13'744	8'886
Comptes de régularisation passif	4.6	18'147	16'408
Total des capitaux étrangers à CT		<u>31'891</u>	<u>25'294</u>
Capitaux étrangers à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2021-2024	4.5	1'212	1'410
Provisions diverses	4.8	5'670	0
Total des capitaux étrangers à LT		<u>6'882</u>	<u>1'410</u>
Capital des fonds (fonds affectés)			
Fonds affectés	4.7	47'387	77'797
Total des Fonds affectés		<u>47'387</u>	<u>77'797</u>
Capital de l'organisation			
Capital libre		30'783	30'783
Résultats cumulés durant le contrat de prestations		2'411	232
Résultat de l'exercice (après part subvention non dépensée)	5.13	-159	2'179
Total capital de l'organisation		<u>33'035</u>	<u>33'194</u>
Total du Passif		<u>119'195</u>	<u>137'695</u>

Compte d'exploitation (selon la méthode des coûts globaux)	BUDGET 2023	Revenu	2023	2022
	CHF		CHF	CHF
Produits d'exploitation				
Recettes	170'000	5.1	179'150	169'329
Subventions / Dons	312'000	5.2	319'000	376'520
Autres produits	0	5.3	520	428
Total des produits d'exploitation	<u>482'000</u>		<u>498'670</u>	<u>546'277</u>
Charges d'exploitation				
Charges de personnel et assimilés				
Salaires et charges sociales	437'080	5.4	450'654	443'291
Autres charges de personnel	7'500	5.5	3'194	7'028
Total des charges de personnel et assimilés	<u>444'580</u>		<u>453'848</u>	<u>450'319</u>
Charges de projets				
Salaires et charges sociales projets	37'900	5.6	38'280	25'010
honoraires indépendants	0	5.6	0	0
Total des charges de projets	<u>37'900</u>		<u>38'280</u>	<u>25'010</u>
Autres charges				
Loyers	5'712	5.7	5'430	5'065
Frais administratifs	26'408	5.8	23'810	24'243
Autres charges	7'600	5.9	8'068	4'944
Total des autres charges	<u>39'720</u>		<u>37'308</u>	<u>34'252</u>
Total des charges d'exploitation	<u>522'200</u>		<u>529'436</u>	<u>509'581</u>
Résultat d'exploitation	<u>-40'200</u>		<u>-30'766</u>	<u>36'696</u>
Produits exceptionnels				
Subventions / Dons	0	5.10	0	1'351
Fonds affectés				
Attribution (produits des fonds)	-15'000	5.11	-22'000	-79'520
Utilisation (charges des fonds)	55'200	5.12	52'410	44'756
Résultat des fonds affectés	<u>40'200</u>		<u>30'410</u>	<u>-34'764</u>
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat	<u>0</u>		<u>-356</u>	<u>3'283</u>
Part revenant à l'Etat de Genève	0	5.13	197	-1'104
Résultat de l'exercice après traitement du résultat	<u>0</u>		<u>-159</u>	<u>2'179</u>

Association VIRES
Avenue Ernest-Pictet 10, CH-1203 GENEVE
tél: +41(0)22/328.44.33
vires@hin.ch